

**Avis adopté**

Séance plénière du 14 mai 2024

*Quel avenir pour le Pacte vert pour l'Europe et ses citoyens ?*

**Déclaration du groupe Artisanat et professions libérales**

Le Pacte Vert européen a été l'un des sujets de crispation de la campagne pour les élections européennes. Loin des partisans d'une accélération des réformes liées à cette politique ou de ceux appelant à remettre en cause certains de ses objectifs, le CESE défend – à travers cet avis – une approche nuancée et pragmatique que nous soutenons.

Tout en rappelant son attachement à l'ambition que porte le Pacte Vert d'atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050 et aux objectifs qui la sous-tendent, l'avis souligne l'importance de renforcer sa légitimité et son acceptabilité, à travers divers leviers.

Parmi ceux-ci, le Groupe Artisanat et Professions Libérales est particulièrement sensible à la nécessité de conduire des études d'impacts à la fois économiques, sociales et environnementales, en amont de l'adoption des textes législatifs, et de prendre en compte en particulier leur incidence sur les TPE-PME en prévoyant pour celles-ci des mesures d'application appropriées.

De même, le Groupe salue l'attention que l'avis porte à la Directive CSRD sur le reporting de durabilité qui s'appliquera à de nombreuses PME lesquelles – sans être visées directement par ce texte – seront impactées de fait, pour répondre aux exigences de leurs donneurs d'ordre ou de leur banque. Nous ne pouvons que soutenir la préconisation appelant à adapter les conditions de reporting à la réalité de ces entreprises.

Le Groupe approuve également le besoin de simplifier l'accès aux Fonds européens afin d'encourager les investissements des acteurs économiques en faveur de la transition, mais aussi la nécessité d'intensifier l'accompagnement des citoyens, des entreprises et des territoires les plus touchés par les mutations écologique et énergétique.

Enfin, pour notre Groupe, il est essentiel de veiller à l'équilibre entre compétitivité et transformation environnementale et, à ce titre, de soutenir davantage nos productions européennes - notamment alimentaires - en menant des contrôles renforcés sur la qualité des produits importés et en exigeant des clauses miroirs dans les accords commerciaux.

Pour conclure, le Groupe retient l'accent mis par l'avis sur l'importance de mieux articuler les objectifs environnementaux avec les enjeux économiques et sociaux, comme une condition essentielle de consolidation du Pacte Vert Européen.

Partageant pleinement cette approche, **le Groupe Artisanat et Professions Libérales a voté en faveur de cet avis.**